



# PROJET PÉDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT



2022/2023

## ACCUEIL DE LOISIRS LA SOURCE



Accueil de loisirs La source  
31 rue de Taverny  
95130 Franconville-La-Garenne

☎ 01 39 32 69 00

📞 06 87 03 86 35

✉ [clm.source@ville-franconville.fr](mailto:clm.source@ville-franconville.fr)

# SOMMAIRE

---

PRÉSENTATION DE LA VILLE	page 3
PROJET ÉDUCATIF	page 4
NOTRE CONSTAT	page 5
NOS OBJECTIFS	page 6 à 8
LES PROJETS D'ANIMATION	page 9 à 10
FONCTIONNEMENT	page 11 à 15
1. Les locaux	page 11 à 12
2. Public accueilli	page 12
3. Accueil périscolaire (semaine)	page 12 à 14
4. La pause méridienne	page 14 à 15
5. Accueil périscolaire du mercredi	page 15
JOURNEE TYPE	page 16 à 17
RÈGLES DE VIE ET SANCTIONS	page 18
1. Règles de vie	
2. Les sanctions	
L'ÉQUIPE D'ANIMATION	page 19
RÔLE ET MISSION	page 20 à 21
1. Le directeur	page 20
2. L'animateur	page 20 à 21
NÉGOCIABLE/NON NÉGOCIABLE	page 22 à 23
RAPPEL HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	page 24 à 25
1. Les soins	page 24
2. Les accidents	page 25
3. Les protocoles d'accueils individualisés	page 25
ANNEXES	page 26 à 28

# Présentation de la ville

---

Franconville est une commune de 37 564 habitants (source INSEE), située dans le département du Val d'Oise, au cœur de la Vallée de Montmorency, entre la Butte de Montmorency et celle du Parisis. A 17 kilomètres au nord-ouest de Paris, Franconville fait partie des communes de la grande couronne de la banlieue parisienne. C'est la cinquième plus grande ville du département. Ses communes limitrophes sont Beauchamp au nord-ouest, Taverny et Le Plessis-Bouchard au nord, Ermont à l'est, Sannois au sud-est, Cormeilles-en-Parisis et Montigny-lès-Cormeilles à l'ouest.

La ville de Franconville fait partie intégrante de la communauté d'agglomération du Val Parisis qui regroupe quinze communes (Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles en Parisis, Ermont, Herblay, La Frette sur Seine, Montigny les Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny, Eaubonne, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Frépillon) et joue un rôle important dans l'aménagement du territoire de l'espace communautaire et le développement économique.

Franconville est dotée de plusieurs infrastructures permettant à la ville de proposer de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs, à l'attention de tous les publics : petite enfance, enfance, pré-adolescents, adolescents, adultes et seniors. Il y a aussi des commerces et un réseau de transport régulier.

La ville se divise en 9 quartiers :

- le quartier de l'Hôtel-de-Ville ;
- le quartier des Fontaines ;
- le quartier [Jean-Monnet](#) ;
- le quartier de l'Europe ;
- le quartier du Vieux marché ;
- le quartier du Stade ;
- le quartier des Noyers de Saint-Edme ;
- le quartier de l'Épine Guyon ;
- le quartier du [Séquoia](#) de la gare

# Le Projet Educatif

---

Dans la continuité du PEDT de 2018/2021, la ville de Franconville-La-Garenne a pour objectif essentiel de donner à tous les enfants franconvillois une véritable égalité des chances.

Considérant que la ville prend en charge l'intérêt de l'enfant dans son évolution de la crèche à l'âge adulte, ce projet s'appuie sur les principes suivants :

- + Considérer l'enfant en tant qu'individu et pas seulement en tant qu'élève.
- + Développer et faciliter le lien entre le temps scolaire et le hors temps scolaire
- + Permettre la continuité éducative et être le lien entre la famille et les acteurs de la vie de l'enfant
- + Développer l'offre culturelle et sportive pour tous les enfants
- + Permettre de proposer des activités de qualités
- + Aider à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant
- + Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec les acteurs
- + Permettre l'accessibilité de tous aux accueils de loisirs en particulier les enfants en situation de handicap

Voici les objectifs généraux du PEDT 2022-2025 :

- + Proposer un climat scolaire serein par l'apprentissage du vivre ensemble.
- + Promouvoir l'engagement citoyen et l'éducation à la citoyenneté et au Développement Durable.
- + Sensibiliser et donner goût aux enfants à la culture et au sport.

# Notre constat

---

## 1. Accompagnement des enfants :

Le matin les enfants de maternelle préfèrent jouer librement. Ils se réveillent doucement et ne sollicitent que très peu les animateurs. Tant que leurs espaces de jeu sont installés, les enfants s'amuse tranquillement.

En revanche, les élémentaires veulent la présence de leurs animateurs afin de jouer avec eux, échanger, etc...

Également, nous constatons que les enfants ne sont pas autonomes. Ils ont toujours besoin qu'on leur dise ce qu'ils doivent faire quand ils doivent le faire (par exemple : se laver les mains après être passé aux toilettes).

## 2. Le respect enfant/enfant, adulte/enfant, adulte/adulte :

En élémentaire, comme en grande section maternelle, les enfants expriment leur mécontentement envers leur camarade par la violence aussi bien par les gestes que par les mots. Il s'avère également que les enfants ne vont pas naturellement aller aider leur camarade s'ils sont en difficultés.

Également, si nous souhaitons que les enfants respectent les adultes, il faut que les adultes respectent les enfants. Cela passe par le discours qu'ils emploient auprès d'eux mais également par la posture et par l'image qu'ils vont renvoyer aux enfants.

L'animateur a un rôle modélisant auprès de l'enfant, ce dernier reproduira ce que fait l'animateur.

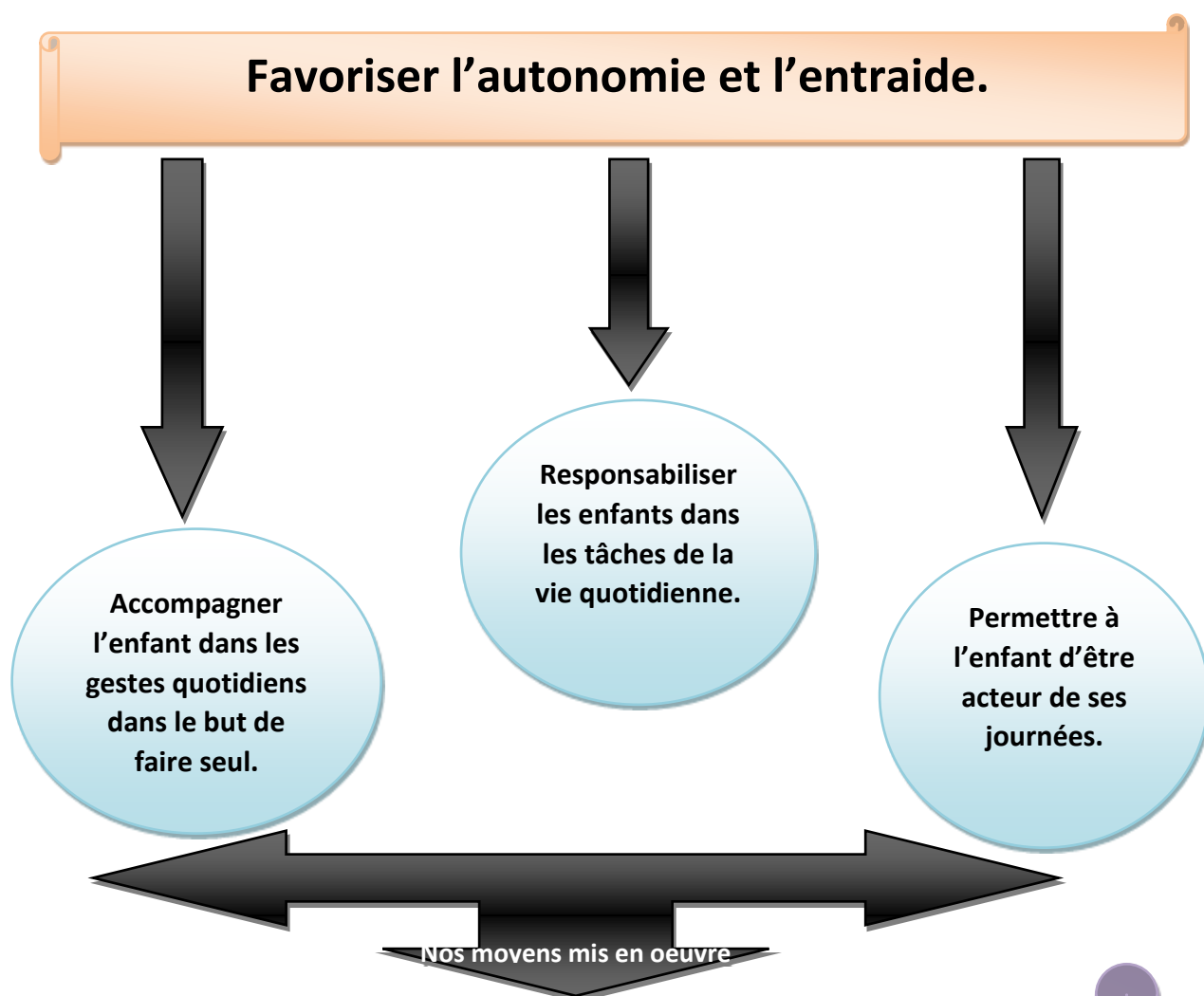
## 3. La communication :

Les échanges sont importants dans les relations sociales. Ils sont d'autant plus importants que lorsque le discours des adultes est différent, les enfants utiliseront cette différence à leur avantage.

Il est également important que les différents acteurs de la vie de l'enfant échangent afin de permettre une évolution positive de l'enfant.

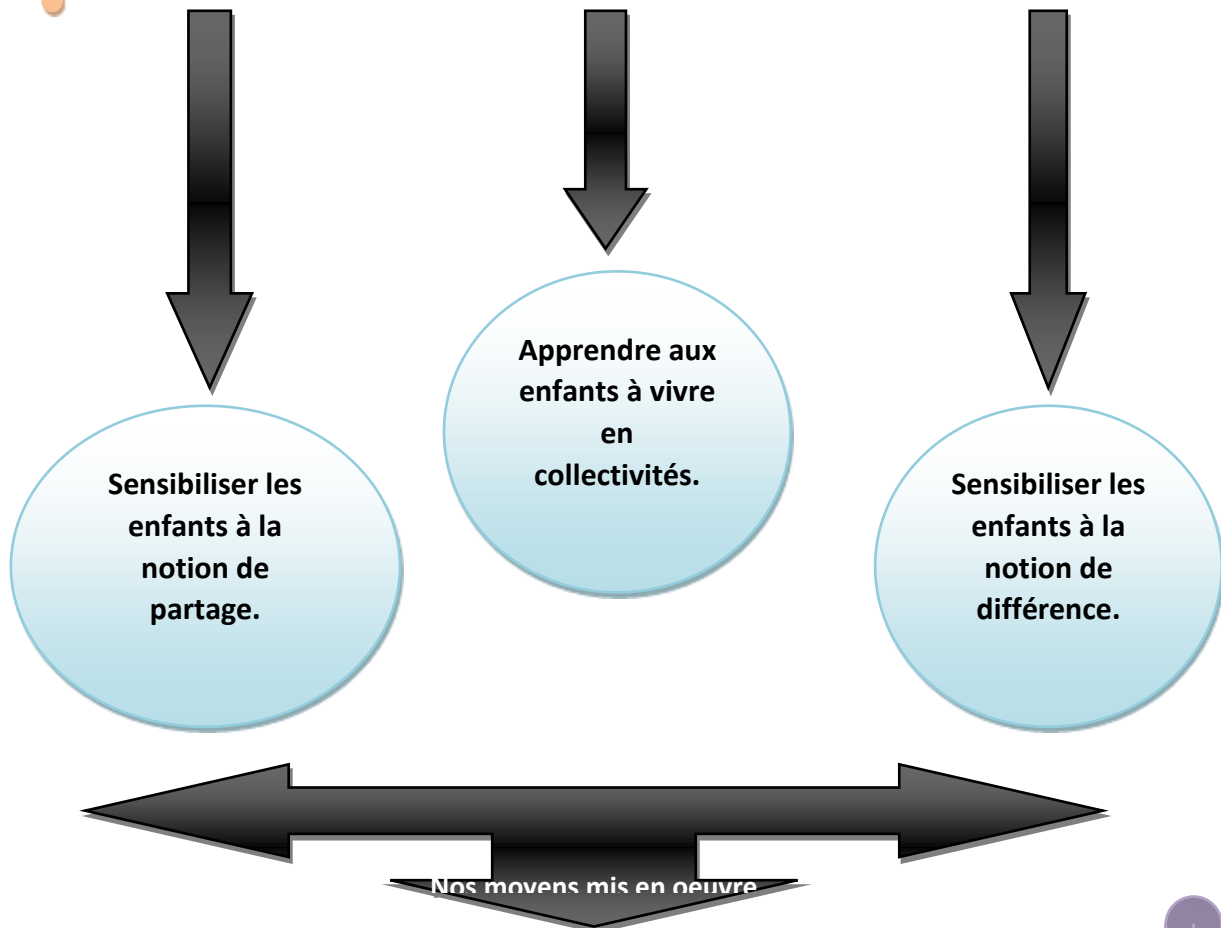
Pour répondre à ses différents constats, nous allons travailler tout au long de l'année sur 3 objectifs afin de permettre aux enfants d'évoluer.

# Nos objectifs



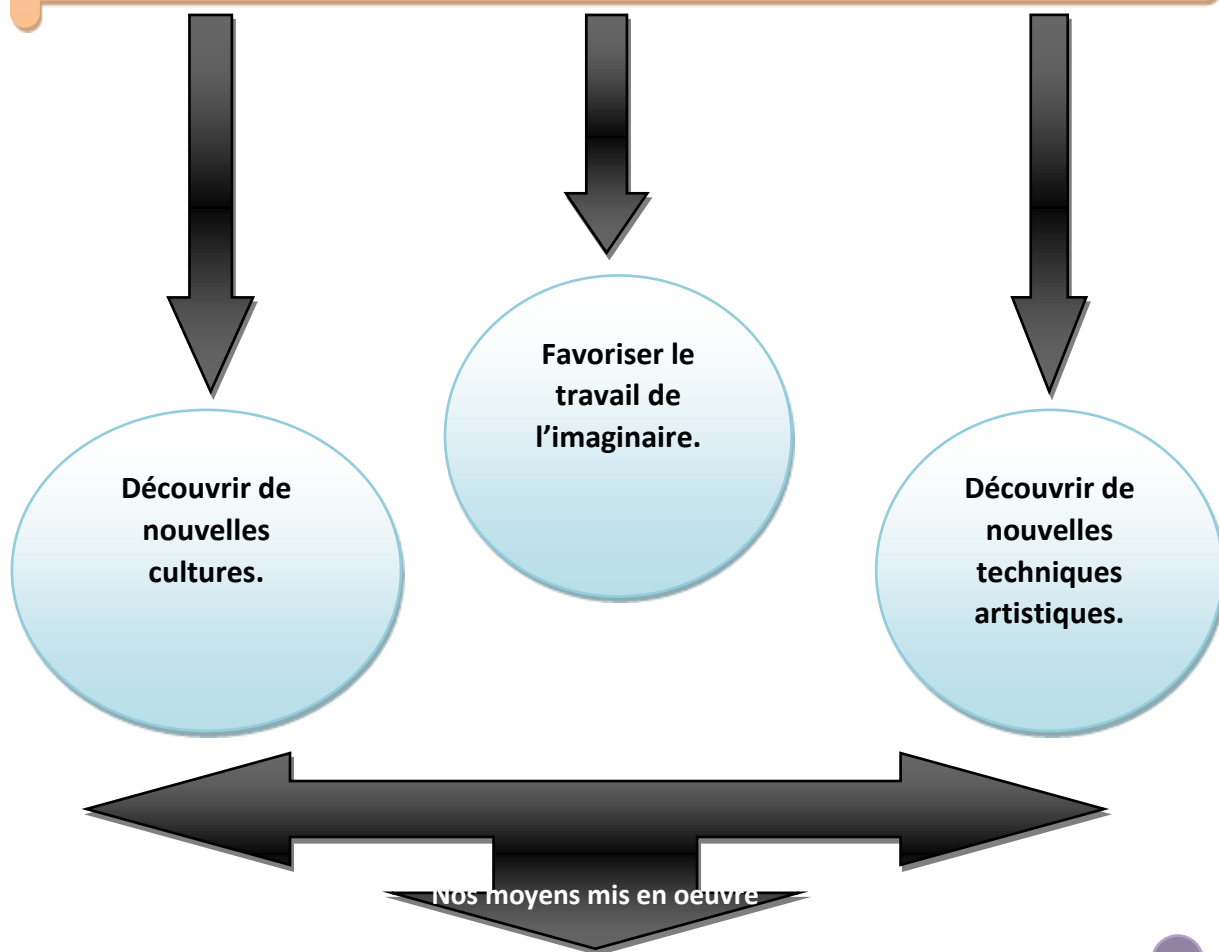
- Mettre en place un fonctionnement qui permette à l'enfant de faire seul.
- Mettre en place un fonctionnement décloisonné sur les mercredis et vacances.
- Aménager différents espaces répondant aux besoins des enfants.
- Mettre en place des jeux de cohésion à destination des enfants.
- Permettre à l'enfant de choisir son activité ou de ne pas en faire
- Mettre en place un système de parrainage des plus grands envers les plus petits.

## Développer la notion de respect chez l'enfant.



- Mettre en place des ateliers de jeux à destination du groupe.
- Co-construire les règles de vie de la structure.
- Mettre en places des saynètes de la vie quotidienne.
- Mettre en place des ateliers « jeu m'inclus ».
- Travailler en lien avec l'école.
- Mettre en place des temps de paroles et d'échanges autour d'un thème (élémentaire).

## Sensibiliser les enfants à la découverte de l'Art et des cultures du monde.



- Mettre en place des ateliers culinaires du monde.
- Mettre en place des ateliers de découvertes des cultures.
- Participer au spectacle de fin d'année.
- Participer à des expositions pendant l'année.
- Valoriser le travail des enfants par des expositions aux familles.
- Création d'un livre de contes en lien avec une œuvre.



# Les projets d'animations

Les projets d'animations de l'année sont les suivants :

	NOM DU PROJET	PERISCOLAIRE	MERCREDIS
<b>AXE CULTURE</b>	<p><b><u>Comédie musicale</u></b> : Le magicien d'Oz nouvel génération</p> <p>Cette comédie musicale sera présentée aux familles lors de la soirée de fin d'année.</p>	Pause méridienne	
	<p><b><u>« A la manière de »</u></b> :</p> <p>Les enfants auront l'occasion de découvrir les différentes méthodes de peinture existantes. Ils pourront découvrir différents artistes tel que Mondrian, Picasso, etc...</p>	Pause méridienne	
	<p><b><u>Découverte des Arts</u></b> :</p> <p>Ce projet d'animation est en lien avec l'équipe de Montédour. Les enfants vont découvrir les différentes formes d'Arts existantes.</p>		Mercredis
	<p><b><u>Spectacle de l'enfance</u></b> :</p> <p>« Toi, moi, ensemble... »</p> <p>Spectacle mis en scène par le service enfance</p>		Mercredis
	<p><b><u>Projet lecture</u></b> :</p> <p>Mise en place d'une bibliothèque à destination des élémentaires.</p>	Temps du Soir	

	Mise en place d'une bibliothèque déplaçable pour les maternelles.		
<b>AXE CITOYENNETE</b>	<p><b><u>Le conseil des élèves :</u></b></p> <p>Les délégués de chaque classe se réunissent une fois par trimestre afin de développer des projets au sein de l'école élémentaire.</p> <p>Ce conseil des élèves permet également aux enfants et aux adultes d'échanger sur des thématiques précises telles que : les ateliers des pauses méridiennes, les projets de l'école, etc...</p>	Pause méridienne et temps du soir	
<b>AXE HANDICAP</b>	<p><b><u>« Jeu m'inclus » :</u></b></p> <p>Ce projet a pour but de permettre aux enfants de maternelle de pouvoir interagir entre eux.</p> <p>Il permettra également aux enfants en situation de handicap de pouvoir s'inclure dans le groupe</p>	Temps du soir (Maternelle)	Mercredis
	<p><b><u>Initiation à la langue des signes :</u></b></p> <p>Ce projet aura pour objectif de permettre aux enfants de découvrir un langage afin de pouvoir échanger avec des personnes malentendantes, avec des personnes qui ne souhaiteraient pas s'exprimer en public, etc...</p>	Pause méridienne	

# Le fonctionnement

---

## 1) LES LOCAUX :

L'accueil de loisirs La Source se situe au 31 rue de Taverny. C'est une structure municipale habilitée par la SDJES (Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports) sous les numéros suivants :

- Pour l'accueil périscolaire des mercredis : 0950051AP000222-E01
- Pour l'accueil périscolaire de la semaine : 0950051AP000122-E01
- Pour l'accueil extrascolaire (vacances) : 0950051CL000620

La structure est ouverte sur les temps périscolaires et sur les temps extrascolaires. Elle a une capacité d'accueil maximale de 150 enfants dont maximum 110 enfants de – de 6 ans.

Elle dispose des locaux suivants :

### Les salles de vie :

4 réfectoires élémentaires allant de 40 à 55 places assises. Ces 4 salles ont 2 fonctions. Elles servent à la fois de salle de repas (repas du midi et goûters) mais également de salles d'activités.

2 réfectoires maternels possédant chacun 54 places assises. Ces 2 réfectoires ont également 2 fonctions comme les réfectoires élémentaires.

### 1 salle de danse :

C'est une salle qui sert pour les activités de motricités mais également pour les activités d'expression corporelle. Tous les soirs de la semaine, à partir de 18h30, cette salle est utilisée par des associations de la ville.

### 1 bureau :

Dans le bureau se trouvent les fiches sanitaires des enfants, les PAI (protocole d'accueil individualisé), les listings de présence des enfants, les documents nécessaires à la SDJES. Le bureau sert également d'affichage à destination des animateurs comme leurs horaires, les horaires de la direction, les coordonnées des personnes à joindre, les clés. S'y trouve également, l'armoire à pharmacie ainsi que le cahier de soin.

### 1 salle pour les animateurs :

Cette salle est attenante au bureau. Elle dispose d'un frigo et d'un micro-onde pour que les animateurs puissent réchauffer leur repas.

Également, des placards de rangement destinés aux ateliers culinaires.

Cette salle est en cours de réadaptation.

#### 2 blocs sanitaires élémentaires et 1 bloc sanitaire maternelle :

Les blocs sanitaires élémentaires se situent sur l'aile élémentaire de la structure. Le bloc sanitaire maternelle se situe sur l'aile maternelle. Les animateurs ont obligation d'accompagner les enfants jusque l'entrée du bloc sanitaire en élémentaire. Pour la maternelle, il est demandé aux animateurs d'accompagner les enfants dans les sanitaires afin de surveiller ce qu'il s'y passe.

#### 1 dortoir partagé avec l'école maternelle :

Le dortoir se situe dans l'école maternelle. Il est séparé de l'accueil de loisirs et nécessite un déplacement pour les enfants et les animateurs.

## 2) LE PUBLIC ACCUEILLI :

L'accueil de loisirs La Source accueille les enfants qui fréquentent le groupe scolaire du même nom de la petite section maternelle jusqu'au CM2.

Il peut accueillir jusqu'à 120 enfants âgés de 3 à 12 ans sur les temps périscolaires.

## 3) L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE HORS MERCREDIS :

La structure est ouverte toute l'année sur les temps périscolaires et extrascolaires. Les horaires des temps d'accueil sont les suivants :

#### L'accueil du matin : De 7h00 à 8h20 :

L'accueil du matin est un moment relais dans la journée de l'enfant. Il passe de l'univers familial à celui de la collectivité. Chaque enfant ayant un rythme différent, il est important que ce relais se fasse en douceur et de créer un climat convivial tant par l'attitude de l'animateur que par l'aménagement des locaux. Des espaces de jeux, où l'enfant pourra évoluer en autonomie seront installés afin de répondre aux besoins de chacun.

#### **L'accueil de tous les enfants se fait à l'entrée principale.**

Un animateur est en charge d'accueillir les familles et de noter l'enfant par une croix sur le listing et sur la tablette ;

Les autres animateurs sont dans la salle d'activité. Ils jouent avec les enfants et proposent des activités adaptées.

A 8h20 les animateurs amènent les enfants dans les classes pour les maternelles, et dans la cour pour les élémentaires après avoir compté les enfants et vérifié les listings.

Pour les maternelles,

Chaque animateur est référent de 2 voire 3 classes en maternelle.

Il doit transmettre les fiches d'appel qui resteront dans les classes et seront mises à jour par l'enseignante pour le soir ainsi que le cahier de transmission de chaque classe afin de pouvoir y noter les informations importantes à transmettre à l'école.

#### L'accueil du soir : De 16h30 à 19h00

##### - En maternelle :

A 16h30, les animateurs se rendent dans l'école maternelle (3 animateurs se rendent au 1<sup>er</sup> étage pour les grandes sections et 4 animateurs au rez-de-chaussée pour les classes de petits et moyens). Les enfants allant au centre de loisirs sont remis par les maîtresses

ainsi que le listing d'appel. Les animateurs doivent s'assurer que les enfants inscrits sur le listing sont bien tous présents (en cas d'absence d'un enfant, ils doivent demander à la maîtresse les raisons de l'absence). Les animateurs récupèrent également le cahier de transmission et vérifient les informations à transmettre aux familles.

Ils reviennent sur la structure avec leur groupe d'enfant et les emmènent aux toilettes avant le goûter.

Le goûter aura été installé dans les salles à 16h15 par les animateurs.

A 16h40, les enfants prennent leur goûter. Ce temps est un temps d'échange entre les enfants et les animateurs. Il est important que les animateurs prennent le temps de discuter avec les enfants.

A 17h00, le goûter se termine. Un animateur du groupe range la vaisselle et nettoie les tables pendant que l'autre animateur présente aux enfants les activités du soir.

Après le goûter les enfants qui le souhaitent peuvent être accompagné aux toilettes. **Il est impératif que l'animateur accompagne les enfants afin de s'assurer que la sécurité est bien respectée mais aussi pour aider les enfants qui en auraient besoin.**

A partir de 17h00 et jusque 19h00, c'est le temps d'accueil des familles. Cet accueil se fait par les entrées de chaque salle (sauf pour le groupe des moyens qui sont en duo avec les petits). Chaque animateur des groupes doit s'assurer de l'identité de la personne venant récupérer les enfants. Un seul animateur de chaque groupe est en charge de l'accueil. Il devra prendre le temps d'échanger avec les familles et répondre à leurs questionnements. Il devra aussi noter sur le cahier de départ l'heure à laquelle l'enfant est parti et avec qui il est parti.

C'est aussi le temps d'activités. Les animateurs organisent des activités, des jeux, des temps de contes, etc... L'animateur doit être force de proposition.

- En élémentaire :

A 16h30, les 2 animateurs du groupe vont dans la cour élémentaire chercher les CP uniquement. Ils doivent cocher la présence des enfants sur leur listing. Ils vont ensuite goûter.

A 16h45, tout comme les enfants de maternelle, les animateurs devront mettre en place des activités pour les enfants.

A 18h00, les enfants ayant fréquenté l'étude sont accueillis par leur animateur dans la cour. L'animateur accueille les enfants et les coche sur sa feuille d'appel. L'animateur doit attendre la fermeture du portail de l'école pour quitter la cour avec son groupe.

✚ A 19h00 :

Fermeture de la structure. Les animateurs doivent avoir vérifié que les chasses d'eau soient tirées, que toutes les fenêtres soient fermées ainsi que les portes donnant vers l'extérieur.

Les animateurs de fermeture doivent également synchroniser les tablettes et les ranger dans l'endroit prévu à cet effet, tout comme les listings.

✚ Après 19h00 : En cas de retard parents :  
Si à 19h00 nous sommes sans nouvelle d'une famille, les animateurs et la direction doivent contacter l'un des 2 parents. A l'arrivée de l'un d'eux, ils devront remplir le cahier de retard.

✚ La pause méridienne : De 11h30 à 13h25  
La pause méridienne élémentaire est encadrée par les animateurs de l'accueil de loisirs. Elle se compose en 2 services de repas.  
Le 1<sup>er</sup> service est composé des 3 classes de CP et des 3 classes de CE1 encadré par 5 animateurs. Le 2<sup>ème</sup> service est composé des 7 autres classes (du CE2 au CM2) encadrés par 6 animateurs.  
Nous disposons de 4 réfectoires pour la pause méridienne. En fonction des services, nous avons 1 à 2 classes par réfectoire.  
Les enfants s'installent avec qui ils souhaitent lors du repas. Toutefois, les animateurs sont en droit de pouvoir changer les enfants de place en cas de chahut abusif.  
Les enfants disposent en moyenne d'1h par service pour leur repas.

Pendant qu'un service est en train de manger, l'autre service profite d'activités encadrées (*voir le tableau des projets d'animation*) par les animateurs. Ces activités sont au libre choix des enfants. S'ils ne souhaitent pas participer à des ateliers, ils peuvent également faire des jeux libres entre eux.

### **11h30**

Les animateurs font l'appel dans la cour à un endroit défini pour chaque classe.  
Chaque animateur est référent d'une classe.

Lors de l'appel il s'assure de la présence de tous les enfants prévus, si un enfant est coché et n'est pas présent il doit s'assurer que cette absence est normale en allant voir l'enseignant(e), ou bien la direction pour joindre la famille.

### **11h40 12h30**

1<sup>er</sup> service

Le 1<sup>er</sup> service est constitué des classes du CP au CE1.

Les enfants sont répartis dans les 4 réfectoires élémentaires par classe.

Les animateurs mangent avec les enfants.

### **12h30 13h20**

2<sup>ème</sup> service

Le 2<sup>ème</sup> service est constitué des classes du CE2 au CM2.

Les enfants sont répartis dans les 4 réfectoires élémentaires par classe.

Les animateurs mangent avec les enfants.

### **13h20**

Relais avec l'équipe enseignante

Les animateurs emmènent les enfants dans les classes et doivent transmettre aux enseignants les évènements survenus et qui nécessitent un suivi de la part de l'enseignant (enfants malades, blessés, rentré chez lui...)

Le Conseil des enfants sera remis en place cette année. De nouvelles élections auront lieu au mois d'octobre.

Ce conseil est composé de 2 élus par classe.

Il se réunit 1 fois avant chaque période de vacances avec la direction de l'Accueil de loisirs et la directrice de l'école élémentaire afin d'échanger sur plusieurs sujets déterminés en amont (2 sujets concernant la vie scolaire et 2 sujets concernant la vie périscolaire).

#### **4) L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI :**

Le mercredi, la structure est ouverte de 7h00 à 19h00. Les familles doivent réserver la venue de leur enfant au moins 8 jours avant directement sur le kiosque famille. Ils ont la possibilité de réserver à « la carte » comme ci-dessous :

- Soit en journée complète (7h00-19h00)
- Soit que le matin (7h00-12h00)
- Soit que le matin avec le repas (7h00-13h30)
- Soit que le repas avec l'après-midi (12h00-19h00)
- Soit que l'après-midi (13h30-19h00)

# LA JOURNEE TYPE DU MERCREDI

---

## **7h00 : Ouverture de l'accueil de loisirs**

Arrivée échelonnée des enfants.

Les enfants sont accueillis à l'entrée principale de l'accueil de loisirs. L'animateur en charge de l'accueil vérifie qu'il existe bien une réservation pour l'enfant grâce à son listing des mercredis. Puis il l'entoure sur le listing et pointe son heure d'arrivée sur la tablette. L'enfant va ensuite dans la salle d'activité qui a été aménagé au préalable pour l'accueil du matin.

## **9h15 : Fin de l'accueil**

Les animateurs font l'appel de leur groupe dans leur salle respective, puis viennent inscrire l'effectif réel du jour sur le tableau à l'entrée de la structure.

Ils accompagnent ensuite les enfants aux toilettes s'ils en ont besoin puis réunissent le groupe dans la salle de danse pour le chant du matin de la structure.

## **9h45-10h00 : Le RITUEL : « Les chants du matin »**

Tous les mercredis matin, le groupe se réunit dans la salle de danse pour proposer un temps de chant aux enfants. Ce temps nous permettra également par la suite de présenter aux enfants les activités des animateurs pour la mise en place du décroïsonné.

## **10h00-12h00 : Les activités du matin**

Les animateurs proposent dans leur groupe les activités que les enfants vont faire. Les enfants sont libres d'y participer ou non. Si un enfant ne souhaite pas faire d'activité, il aura la possibilité de faire des jeux libres sous la surveillance des animateurs.

Le temps libre est un temps organisé et encadré par les animateurs. Ils doivent installés des pôles pour les enfants et répondre à leurs besoins. C'est également un temps d'échange entre les enfants et les animateurs.

## **12h00-13h00 : Le repas**

Le repas se déroule dans les salles d'activités. Les animateurs profitent de ce temps pour échanger avec les enfants et revenir sur la matinée écoulée.

Les animateurs inciteront les enfants à goûter un peu de chaque plat, en mettant un petit morceau sur le coin de leur assiette. En aucun cas, les enfants ne seront obligés de manger ce qu'on leur donne.

Avec le temps, et de manière évolutive, les animateurs inciteront les enfants à se servir seuls et à débarrasser leur table.



### **13h00-14h00 : L'après repas**

C'est un temps aménagé par les animateurs. En fonction du rythme de l'enfant, ils pourront prévoir soit des contes avec les enfants, soit des jeux de société, soit des temps de relaxation. Ce temps d'après repas devra être préparé en amont en même temps que les programmes d'activités.

### **13h30-15h30 : La sieste des petites sections**

Les enfants de petites sections, accompagnés par leurs animateurs, se rendront au dortoir de l'école maternelle. Le réveil des enfants se fera en échelonné. Toutefois à 15h30, les derniers enfants seront réveillés par les animateurs

### **14h00-16h00 : L'activité de l'après-midi**

Comme pour l'activité du matin, les animateurs présenteront aux enfants les activités de l'après-midi.

### **16h00-16h30 : Le goûter des enfants.**

Il se déroule dans les salles de l'accueil.

### **16h30-19h00 : Accueil du soir**

Accueil du soir s'effectue en départ échelonné des enfants par la porte principale de l'accueil. Un animateur sera référent de l'accueil chaque soir. Au regard de la grandeur de la structure, les enfants seront appelés par l'animateur d'accueil via un micro.

C'est un moment d'échange avec les familles sur la journée de l'enfant.

L'animateur devra vérifier l'identité de la personne venant chercher l'enfant (vérification sur la tablette des personnes habilitées). Puis ils devront cocher sur la tablette l'heure de départ de l'enfant.

### **19h00 : Fermeture de l'accueil de loisirs**

# REGLES DE VIE ET SANCTIONS

---

## 1) LES RÈGLES DE VIE :

Pour garantir une organisation harmonieuse au sein du groupe (enfant/enfant, enfant/animateur) il est important de poser des règles, elles rappellent les droits et les devoirs de chacun.

A différentes échelles nous trouvons :

- la réglementation des accueils collectifs de mineurs qui fait partie des règles non négociables
- le règlement d'une structure, son fonctionnement
- les règles de vie ou charte que l'animateur va élaborer avec son groupe d'enfant afin de poser des repères à chacun. Elles doivent être simples, claires et adaptées à l'âge de l'enfant accueilli.

## 2) LES SANCTIONS :

Elle intervient lorsqu'une personne a transgressé une ou plusieurs règles.

L'animateur devra déterminer une sanction qui permettra à l'enfant de comprendre son erreur et de pouvoir ensuite retrouver sa place dans le groupe.

Elle devra être justifiée, expliquée, comprise de l'enfant et proportionnelle à l'acte.

Elle devra avant toute chose respecter la personne, elle ne sera donc ni blessante, ni vexante.

Il est important de toujours mesurer les conséquences pour la personne lors d'une décision trop hâtive.

Un temps de formation pourra être proposé à l'équipe d'animation. Basé sur l'échange de pratiques, le débat et l'apport de techniques, il permettra aux animateurs d'avoir les outils nécessaires pour prendre les décisions adéquates face à un enfant.

# L'EQUIPE D'ANIMATION

Pour répondre aux taux d'encadrement légaux, l'équipe d'animation est la suivante :

NOM Prénom	Fonction	Diplôme	Temps de travail
GUERRE Séverine	Directrice	BPJEPS-LTP BAPAAT-LJE	Temps plein sur Source
BENLARBI Anissa	Animatrice	BAFA	Temps plein sur Source
CARRICART Léa	Animatrice	BAFA	Temps plein sur Source
LANDRON David	Animateur	BAFA	Temps plein sur Source
PATRY Dominique	Animatrice	BAFA	Temps plein sur source
PAVRETTE Kelly	Animatrice référente handicap	BAFA	Temps plein sur Source puis mercredi et vacances à Arc En Ciel à partir de 2023
KHADRI Linda	Animatrice	BAFA	Périscolaire sur Source Mercredi et vacances sur Arc En Ciel
BUTON Charlotte	Animatrice	Stagiaire BPJEPS-LTP BAFA	En formation les jeudis et vendredis. Périscolaire sur Source Mercredis et vacances Arc En Ciel
DOBRYANSKA Karina	Animatrice	BAFA	Périscolaire sur Source Mercredi et vacances sur Arc En Ciel
CARRICART Sarah	Animatrice	Non diplômée	Mercredis et remplacement en périscolaire.
VANCAUWENBERGHE Léa	Animatrice	Non diplômée	Matin et soir

# ROLE ET MISSIONS

---

## 1) LE DIRECTEUR :

### **Rappel des 5 fonctions de direction (arrêté du 15.07.15 Art.25)**

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap,
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif,
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation,
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil,
- Développer les partenariats et la communication

### **Pour répondre à cela :**

- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants et de son équipe d'animation.
- Il rédige et veille à l'application du projet pédagogique.
- Il veille au respect de la réglementation SDJES en vigueur et au règlement intérieur.
- Il veille à la bonne prise en charge des PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il assure la gestion administrative et financière de la structure.
- Il organise et anime les réunions.
- Il a un rôle formateur auprès de ses animateurs.
- Il est le lien entre tous les partenaires (familles, services).

## 2) L'ANIMATEUR :

### **Rappel des 5 fonctions et aptitudes de l'animateur (arrêté du 15.07.15 Art.9)**

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements notamment ceux liés à la sexualité,
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toutes formes de discrimination.
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Pour répondre à cela :

- Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il respecte la réglementation SDJES en vigueur et le règlement intérieur.
- Il fait preuve de bon sens.
- Il sait se remettre en question.
- Il est ponctuel.
- Il participe activement aux réunions.
- Il est disponible.
- Il gère son temps, ses émotions et sa fatigue.
- Il est garant de la sécurité physique affective et morale des enfants.
- Il prend en charge les PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il est à l'écoute des besoins des enfants et y répond.

# NEGOCIABLE/NON NEGOCIABLE

---

	<u>Non négociable</u>	<u>Négociable</u>
<u>CADRE</u>	<p>Respecter la réglementation SDJES</p> <p>Respecter les projets éducatifs et pédagogiques.</p>	
<u>PROFESSIONNALISME</u>	<p>Respecter et reconnaître l'enfant en tant qu'individu</p> <p>Respecter et communiquer avec les familles, les collègues, les partenaires...</p> <p>Avoir un comportement adapté à l'enfant (langage et tenue)</p> <p>Participer activement aux réunions et à la vie de l'accueil.</p>	
<u>VIE QUOTIDIENNE</u>	<p>Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant.</p> <p>Assurer l'hygiène et la sécurité des enfants.</p> <p>Respecter les horaires.</p> <p>Ne pas fumer devant les enfants, dans les locaux, dans la cour ou en sortie.</p> <p>Manger à table avec les enfants et participer activement à la pause méridienne.</p>	<p>Fumer à l'extérieur.</p> <p>Adapter ses horaires en interne.</p>

<p><b><u>ESPACE</u></b></p>	<p>Libérer les entrées et sorties de secours. Tenir les lieux propres.</p>	<p>Réaménager les espaces.</p> <p>Multiplier les espaces de jeux même si identiques.</p>
<p><b><u>ACTIVITES</u></b></p>	<p>Être garant de la sécurité avant, pendant et après l'activité</p> <p>Organiser des jeux ou activités adaptés aux enfants.</p> <p>Préparer les activités en avance.</p> <p>Ranger le matériel après chaque utilisation</p>	<p>Organiser des activités manuelles à l'extérieur.</p> <p>Modifier le planning d'activité prévu si aléas.</p>

# RAPPELS HYGIENE ET SECURITE

---

## 1. LES SOINS :

Penser à se désinfecter les mains avant n'importe quel soin, voir porter des gants stériles selon l'ampleur de la plaie, ne jamais toucher la plaie avec nos doigts afin d'éviter une infection et/ou contamination.

L'armoire à pharmacie se situe dans le bureau.

Il y a également des trousse de secours dans les salles se situant loin du bureau afin de pouvoir réagir rapidement en cas de petites blessures.

Une pièce attenante au bureau, aménagée avec un lit permet de soigner les enfants à l'abri du regard des autres et au calme et ainsi de respecter l'intimité de l'enfant s'il doit être soigné dans des zones intimes.

Aucun médicament ne peut être administré même avec prescription médicale en dehors des PAI. Les fiches sanitaires (avec indication allergies) des enfants sont situées dans le bureau.

En cas de réaction aux soins donnés ou d'aggravation de l'état de l'enfant, appeler immédiatement le SAMU (15) et les parents. Si déplacement de l'enfant à l'hôpital, celui s'effectue uniquement dans un véhicule de secours (SAMU, pompiers).

En cas de choc à la tête, appeler le SAMU (15) et les parents afin qu'ils puissent être informés et maintenir une surveillance

**Tous les soins doivent être inscrits dans le cahier de soins qui se trouve dans le bureau.**

**Il est important d'avoir un comportement et un discours rassurant auprès de l'enfant et lors de l'appel aux familles afin de ne pas créer d'inquiétude.**

**En cas de doute, ne pas hésiter à demander conseil auprès de ses collègues et/ou de sa hiérarchie afin de ne pas commettre d'erreurs.**



## 2. LES ACCIDENTS :

- 1) **Protéger** : mettre tout en œuvre afin d'éviter qu'un autre accident plus grave ne survienne soit pour le blessé, soit pour les personnes présentes, soit pour la personne elle-même.
- 2) **Alerter** : téléphoner au SAMU 15 ou 112 (si nécessaire) en se présentant, donnant ses coordonnées, des précisions sur l'accident, la localisation.
- 3) **Secourir** : rester près de l'enfant, ne pas le déplacer (sauf cas de nécessité), baliser le lieu, le couvrir, le rassurer. Ne lui donner ni à boire, ni à manger. Faire les premiers gestes si possibles (exemple position latérale de sécurité) mais ne pas intervenir au-delà des compétences.

**L'ordre de ces actions est à respecter pour agir en toute sécurité.**

**Si possible se répartir les actions (ex : un animateur qui protège pendant qu'un autre alerte)**

**Des temps de formation avec des mises en situation auront lieu pour les animateurs afin d'être préparés en cas d'accident.**

## 3. LES PROTOCOLES D'ACCUEILS INDIVIDUALISES (PAI) :

Les enfants ayant des allergies alimentaires ou médicamenteuses, des traitements médicaux réguliers ont un traitement spécifique.

Pour les enfants ayant :

- des allergies alimentaires, leurs repas sont préparés par les familles, et apportés dans une glacière,
- des allergies médicamenteuses, aucun médicament n'est délivré sans ordonnance,
- des traitements médicaux, ils se trouvent dans un sachet avec la fiche de l'enfant et le traitement approprié en cas d'accident.
- des troubles du comportement

La liste des enfants ayant un PAI, ainsi que les PAI et les médicaments s'y rapportant se trouvent dans le bureau.

Il est impératif de vérifier régulièrement la liste des PAI ainsi que la présence et la validité des médicaments, si le PAI en comporte.

## 4. SECURITE INCENDIE :

Toutes les personnes intervenant auprès des enfants doivent connaître la procédure d'évacuation incendie ainsi que l'emplacement des extincteurs.

Des plans des locaux ainsi que les consignes d'évacuation (annexe 1) sont affichés dans la structure.

Des exercices d'évacuation sont mis en place durant l'année.

# ANNEXES



## CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Le premier adulte ayant connaissance d'un départ de feu déclenche l'alarme en appuyant sur le boîtier rouge (situé près des issues de secours), le plus proche et appelle les pompiers (18)

Les animateurs :

- ✓ Rassemblent les enfants dans leur salle dans le calme
- ✓ Se munissent des cahiers d'appel
- ✓ Se dirigent vers le point de rassemblement en veillant à être placés de la manière suivante :
  - 1 animateur à l'avant du rang
  - 1 animateur à l'arrière du rang

### LE POINT DE RASSEMBLEMENT : DEVANT LE PORTAIL DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le dernier animateur de chaque groupe à quitter le bâtiment vérifie qu'il n'y ait plus personne dans :

- ✓ Côté petits/moyens : les salles maternelles, les toilettes « enfants » ainsi que les toilettes pour handicapés du couloir.
- ✓ Côté Grands /Cp : Les 4 salles élémentaires, les deux blocs sanitaires « enfants »
- ✓ Et la directrice : le bureau, l'infirmerie, la salle de danse, les toilettes pour handicapés

Il faut fermer toutes les fenêtres et portes sur notre passage.

Sur le point de rassemblement, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur groupe.  
Nous pourrons retourner à l'intérieur du bâtiment qu'après en avoir reçu l'autorisation.





## Conditions d'évacuation

### Salles des petits et de danse :

- ✓ Porte de secours donnant sur le parking
- ✓ Portail d'entrée des enseignants pour accéder à la cour puis direction Grand portail de l'école élémentaire

### Salle des moyens :

- ✓ Porte de secours donnant au petit portail de la cour
- ✓ Entrer dans la cour puis direction Grand portail de l'école élémentaire

### Salles des CP et des grands :

- ✓ Porte de secours au fond des salles, longer le centre côté rue
- ✓ Passer sur le parking
- ✓ Entrer dans la cour par le petit portail « enseignants » puis direction Grand portail de l'école élémentaire

### Si vous vous situez dans les couloirs, dans les blocs sanitaires ou réfectoires élémentaires avec tout votre groupe :

- ✓ Passer par les portes de secours du couloir puis petit portail de la cour afin de retrouver le point de rassemblement

